

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

Séances du vendredi 16 novembre 2007

Articles, amendements et annexes



**JOURNAUX
OFFICIELS**

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

54^e séance

Projet de loi de finances pour 2008	3
---	---

55^e séance

Projet de loi de finances pour 2008	7
---	---

56^e séance

Projet de loi de finances pour 2008	17
---	----

54^e séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008 (n^{os} 189, 276)

SECONDE PARTIE

Mission « Sécurité »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 16 262 999 022 euros ;
Crédits de paiement : 15 911 068 530 euros.

Amendement n° 279 présenté par Mme Batho et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

I. – Créer le programme « Gendarmerie de contact ».

II. – En conséquence modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Police nationale	0	0
Dont titre 2.....	0	0
Gendarmerie nationale	0	348 480 909
Dont titre 2.....	0	348 480 909
Gendarmerie de contact	348 480 909	0
Dont titre 2.....	348 480 909	0
Totaux.....	348 480 909	348 480 909
Solde.....	0	

Amendement n° 280 présenté par Mme Batho et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

I. – Créer le programme « Achèvement du plan de sauvetage de l'immobilier inscrit dans la LOPSI ».

II. – En conséquence, modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Police nationale	0	0
Dont titre 2.....	0	0
Gendarmerie nationale	0	348 480 909
Dont titre 2.....	0	0
Achèvement du plan de sauvetage de l'immobilier inscrit dans la LOPSI.....	348 480 909	0
Totaux.....	348 480 909	348 480 909

PROGRAMMES	+	-
Solde.....	0	

Amendement n° 268 présenté par Mme Batho et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

I. – Créer le programme « sécurité publique de proximité ».

II. – En conséquence modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Police nationale	0	128 161 990
Dont titre 2.....	0	128 161 990
Gendarmerie nationale	0	0
Dont titre 2.....	0	0
Sécurité publique de proximité	128 161 990	0
Dont titre 2.....	128 161 990	0
Totaux.....	128 161 990	128 161 990
Solde.....	0	

Amendement n° 267 présenté par Mme Batho et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Police nationale	0	25 000 000
Dont titre 2.....	0	0
Gendarmerie nationale	0	0
Dont titre 2.....	0	0
Totaux.....	0	-25 000 000
Solde.....		-25 000 000

Après l'article 48

Amendement n° 19 rectifié présenté par le Gouvernement.

Après l'article 48, insérer la division et l'article suivants :

Sécurité

Les opérations de construction liées aux besoins de la gendarmerie nationale, dont le principe a été approuvé avant le 31 décembre 2007 par décision du ministre de la défense, peuvent faire l'objet d'un bail emphytéo-

tique administratif dans les conditions prévues à l'article L. 1311-2 du code général des collectivités territoriales jusqu'au 31 décembre 2008.

Mission « Médias »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 517 079 760 euros ;
Crédits de paiement : 512 079 760 euros.

Compte spécial « Avances à l'audiovisuel public »

ÉTAT D

Autorisations d'engagement : 2 890 664 700 euros ;
Crédits de paiement : 2 890 664 700 euros.

Après l'article 60

Amendement n° 290 présenté par M. Kert, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales saisie pour avis.

Après l'article 60, insérer la division et l'article suivants :

Avances à l'audiovisuel public

Dans le III de l'article 1605 du code général des impôts, le nombre : « 116 » est remplacé par le nombre : « 118 » et le nombre « 74 » est remplacé par le nombre : « 75 ».

Amendement n° 250 présenté par M. Martin-Lalande.

Après l'article 60, insérer la division et l'article suivants :

Avances à l'audiovisuel public

Le III de l'article 1605 du code général des impôts est complété par une phrase ainsi rédigée : « À compter du 1^{er} janvier 2009, ce montant est revalorisé, chaque année, dans la même proportion que l'indice des prix à la consommation »

Amendement n° 23 rectifié présenté par M. Martin-Lalande, rapporteur spécial au nom de la commission des finances.

Après l'article 60, insérer la division et l'article suivants :

Avances à l'audiovisuel public

I. – Le deuxième alinéa du 3^o de l'article 1605 *bis* du code général des impôts est ainsi rédigé : « Le bénéfice de ce dégrèvement est maintenu, à partir de 2006 s'agissant des redevables visés au B du IV de l'article 37 de la loi de finances pour 2004 (n° 2003-1311 du 30 décembre 2003) et pour les seules années 2006 et 2007 s'agissant des redevables visés au A du IV de l'article 37 de la loi précitée, lorsque : ».

II. – La perte de recettes pour les sociétés et l'établissement public visés par les articles 44, 45 et 49 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication est compensée par la création d'une taxe additionnelle aux droits de consommation sur les tabacs prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Mission « Ville et logement »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 7 691 550 000 euros ;
Crédits de paiement : 7 176 300 000 euros.

Amendement n° 225 présenté par M. Scellier, rapporteur spécial au nom de la commission des finances et M. Le Maire.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Rénovation urbaine.....	0	0
Équité sociale et territoriale et soutien	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Développement et amélioration de l'offre de logement	15 000 000	15 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	15 000 000
Totaux	15 000 000	15 000 000
Solde	0	

Amendement n° 258 présenté par M. Le Bouillonnet, Mme Lepetit, Mme Darciaux, M. Bono, Mme Robin-Rodrigo et M. Brottes et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Rénovation urbaine.....	0	0
Équité sociale et territoriale et soutien	0	0
Aide à l'accès au logement	15 000 000	0
Développement et amélioration de l'offre de logement	0	15 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Totaux	15 000 000	15 000 000
Solde	0	

Article 60

Le cinquième alinéa de l'article L. 834-1 du code de la sécurité sociale est supprimé.

Après l'article 60

Amendement n° 67 rectifié présenté par le Gouvernement.

Après l'article 60, insérer l'article suivant :

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage est ainsi modifiée :

I. – L'article 2 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« IV. – Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 31 décembre 2008 à compter de la date d'expiration du délai prévu au III, à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale qui a manifesté, dans les conditions fixées au III, la volonté de se conformer à ses obligations et qui, au terme de ce délai, n'a pu néanmoins s'en acquitter. »

II. – Le début du premier alinéa de l'article 3 est ainsi rédigé :

« Si, à l'expiration des délais prévus à l'article 2 et après mise en demeure... (*le reste sans changement*) ».

III. – L'article 4 est ainsi modifié :

1° Le premier alinéa est ainsi rédigé :

« L'État prend en charge, dans la limite d'un plafond fixé par décret, les investissements nécessaires à l'aménagement et à la réhabilitation des aires prévues au premier alinéa du II de l'article 1^{er}, dans la proportion de 70 % des dépenses engagées dans le délai fixé au I et III de l'article 2. Cette proportion est de 50 % pour les dépenses engagées dans le délai prévu au IV de ce même article ».

2° Le deuxième alinéa est complété par deux phrases ainsi rédigées : « L'État peut assurer la maîtrise d'ouvrage de ces aires. Dans ce cas, le montant des dépenses qu'il engage est soumis au plafond précité. »

Mission « Culture »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 2 889 200 007 euros ;
Crédits de paiement : 2 770 932 360 euros.

Compte spécial « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale »

ÉTAT D

Autorisations d'engagement : 553 530 000 euros ;
Crédits de paiement : 553 530 000 euros.

Mission « Politique des territoires »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 356 579 411 euros ;
Crédits de paiement : 420 445 709 euros.

